

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2392

8 novembre 2010

### SOMMAIRE

51BIZ Luxembourg S.à r.l. ....	114803	Premium to Home .....	114803
Comodot .....	114797	Profoot S.A. ....	114806
Cregstar Topco S.à r.l. ....	114802	Protea Fund .....	114804
ESMOLUX Spf S.A. ....	114779	Prudential (Luxembourg One) & Prudential (Luxembourg Two) société en nom collectif .....	114798
Goodhart Partners Horizon Fund .....	114806	RDC Drilling International S.à r.l. ....	114809
Hemeleers & Partners S. à r.l. ....	114803	RDC International S.à r.l. ....	114791
Intelsat Global S.A. ....	114807	REA Group European Production Center .....	114808
La Financière de Luxembourg S.A. ....	114778	RE Constellation II S.à r.l. ....	114807
La Financière de Luxembourg S.A., S.P.F. ....	114778	RE Development S.à r.l. ....	114807
Legio Lux .....	114770	RE Development S.à r.l. ....	114807
Legio Lux S.A. ....	114770	Renewable Energy Services S.A. ....	114806
Matterhorn Vich S.à r.l. ....	114780	Renewable Energy Services S.A. ....	114806
Nutritional Technology Development S.A. ....	114780	Restaurant Fleur de Jasmin S.à r.l. ....	114808
OES Europe S.à r.l. ....	114796	Restaurant Propice s.à r.l. ....	114809
OES Europe S.à r.l. ....	114789	Retra .....	114814
OIRP Investment 10 S.à r.l. ....	114796	Retra .....	114814
OIRP Investment 11 S.à r.l. ....	114796	Retra .....	114814
OIRP Investment 2 S.à r.l. ....	114797	Rio Forte Investments S.A. ....	114799
OIRP Investment 4 S.à r.l. ....	114797	Ryce .....	114814
OIRP Investment 6 S.à r.l. ....	114797	Saloma S.A. ....	114815
OIRP Investment 8 S.à r.l. ....	114798	Santé S.A. ....	114815
One Commodities S.A. ....	114798	Sigmatech S.A. ....	114815
Optimum Lux S. à r.l. ....	114780	Slovport Luxembourg S. à r.l. ....	114815
Orion Finance Luxembourg S.à r.l. ....	114798	Société Luxembourgeoise de Transports S.A. ....	114816
Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l. ....	114789	Solideal Holding S.A. ....	114809
Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l. ....	114805	SWAN Constellation II S.à r.l. ....	114808
Pasha International .....	114799	Tebia Company S.A. ....	114816
P.F. Nursing Homes BW .....	114799	Upifra S.A. ....	114815
P.F. Nursing Homes Holding .....	114799	Voet & Co. Sàrl .....	114803
PG Airport Prague S.à r.l. ....	114803	World-Wide Life Assurance S.A. ....	114816

**Legio Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Legio Lux).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.317.

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités de représentants de la partie comparante, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les constatations et déclarations de la prédite partie comparante.

*Exposé préliminaire*

1.- Que la partie comparante, la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», prénommée, est le seul et unique associé de la société «Legio Lux», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné, en date du 05 novembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2825 du 06 décembre 2007, page 135 593 (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que la prédite Société est inscrite au Registre de Commerce et des Société de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133 317.

3.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGTCINQ EUROS (25.- EUR) chacune, intégralement libérées en numéraire.

Ceci exposé, la partie comparante «INTERCONSULT» par ses représentants susnommés, requiert le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes à prendre par lui, en sa qualité de seul et unique associé (ci-après: «L'Associé»):

*Première résolution*

L'Associé DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (20'500.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) à un montant de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33'000.- EUR).

*Deuxième résolution*

L'Associé DECIDE, à l'issue de cette augmentation de capital, de créer et d'émettre huit cent vingt (820) parts sociales nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la réception de cet acte notarié.

Le nouveau capital social sera désormais représenté par mille trois cent vingt (1'320) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) soit un capital social souscrit de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33'000.- EUR).

*Souscription - Libération*

Les huit cent vingt (820) parts sociales nouvelles présentement émises par la Société sont toutes souscrites par l'Associé et ont été intégralement libérées également par ce dernier à leur valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, par conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible, consistant en une partie avance compte courant actionnaire sans intérêts faite à la Société, à concurrence du même montant augmenté de VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (20'500.- EUR).

Conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi par le réviseur d'entreprises «VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 43

route d'Arlon, L-8009 Strassen, en date du 05 août 2010 et dont la conclusion est reproduite plus amplement dans la troisième résolution qui suit.

A la suite de quoi, il est décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération par l'Associé et d'allouer les huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales émises par la Société au même Associé et Souscripteur.

#### *Troisième résolution*

L'Associé DECIDE ensuite de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de loi modifiée du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006, concernant les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle et sans toucher à son objet social.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent depuis l'augmentation de capital ci-avant, demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Il résulte dudit rapport «VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.», dont mention à la résolution précédent, que la valeur des actifs nets de la Société à responsabilité limitée est au moins égale au montant de son capital social (après augmentation de capital).

Les conclusions dudit rapport sont les suivantes:

#### *«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus et sous condition de la réalisation préalable de l'augmentation de capital d'un montant de 20.500,00 EUR, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans le transfert de l'universalité des biens de la Société «LEGIO LUX» en Société Anonyme pour une valeur d'actif net de 17.482,32 EUR et qui correspond au moins à la valeur nominale des 1.320 actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les représentants susnommés de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En rapport avec la prédite augmentation de capital suivie de la transformation de la forme juridique de la Société en société anonyme, l'Associé confère tous pouvoirs au conseil d'administration désigné ci-après, pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et notamment à l'échange mille trois cent vingt (1'320) anciennes parts sociales, après augmentation de capital, contre le même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé DECIDE ensuite de procéder à une refonte complète des nouveaux statuts, pour les adapter à la forme juridique d'une société anonyme unipersonnelle, de changer la dénomination sociale en «Legio Lux S.A.» et de leur fournir désormais dans les deux langues anglaise et française, la nouvelle teneur telle que reproduite ci-après, la version anglaise devant faire foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

### NOUVEAUX STATUTS REFONDUS

#### **“I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name of "Legio Lux S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-city. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## II. Corporate Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate share capital is set at thirty-three thousand euro (33'000.- EUR) divided into thousand three hundred and twenty (1'320) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twentieth day in the month of May of each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of

directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.”

#### **Suit la traduction française des statuts qui précèdent:**

##### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de «Legio Lux S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33'000.- EUR) consistant en mille trois cent vingt (1'320) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

### *Sixième résolution*

Il est DECIDE d'accorder pleine et entière décharge à la société «INTERCONSULT» prédésignée, en sa qualité de seule et unique gérante de la Société présentement transformée et de fixer le nombre des administrateurs à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

(i) Les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Madame Carine AGOSTINI, Employée Privée, née à Villerupt (France), le 27 avril 1977, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

(ii) A été nommée commissaire aux comptes:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).

(iii) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2015.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11593. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010130610/443.

(100149512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**La Financière de Luxembourg S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. La Financière de Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 28.401.

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LA FINANCIERE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 juillet 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 1988, numéro 254, page 12155 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1179 du 17 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Modification de la dénomination de la Société en «LA FINANCIERE DE LUXEMBOURG S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3) Rajout à l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en LA FINANCIERE DE LUXEMBOURG S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «LA FINANCIERE DE LUXEMBOURG S.A., S.P.F.» .»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

**Art. 4** «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 5 des statuts aura donc la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital de la société est fixé à EUR 620.000.-(six cent vingt mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33542. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Référence de publication: 2010130615/69.

(100149440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**ESMOLUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.777.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire en date du 23 septembre 2010, de la société Esmolux SpF S.A. que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

I. Prolongation du mandat des Administrateurs suivants à compter du 23 septembre 2009 pour une durée de cinq ans:

Manacor (Luxembourg) S.A. enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Mutua (Luxembourg) S.A. enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B41471 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

II. Prolongation du mandat de l'Administrateur-délégué suivant à compter du 23 septembre 2009 pour une durée de cinq ans:

Manacor (Luxembourg) S.A. enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

III. Prolongation du mandat du commissaire au compte suivant à compter du 23 septembre 2009 pour une durée de cinq ans:

AUTONOME DE REVISION, Société Civile, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro E955 et dont le siège social se situe depuis le 15 septembre 2005 au 74 rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESMOLUK SpF S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010132308/28.

(100149707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Nutritional Technology Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.116.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130654/9.

(100148878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Optimum Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.712.

EXTRAIT

En date du 25 août 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 2 août 2010.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> floor, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 2 août 2010.
- Le siège social de la société est transféré du «Rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> floor, L-2540 Luxembourg» avec effet au 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130656/16.

(100149429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Matterhorn Vich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 22.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.897.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September,  
before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared

Matterhorn Properties S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109894 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Ms Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 3 September 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares, each share having a nominal value of CHF 44 (forty-four Swiss Francs) in the share capital of the Company Matterhorn Vich S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109897 (the Company). The Company was incorporated on 5 August 2005 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 1412 of 19 December 2005, p.67742. The articles of association of the Company have never been amended.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) restatement of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company (the Articles) so that they read henceforth as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one shareholder company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the Company has a participating interest any support, loans, advances or guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and of the ownership of real estate.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name:

Matterhorn Vich S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.**

6.1 The Company’s subscribed corporate capital is fixed at twenty-two thousand Swiss francs (22,000.- CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of forty-four Swiss francs (44.- CHF) each, all fully paid-up.

6.2 The authorised share capital is set at one hundred and ten thousand Swiss francs (110,000.- CHF) divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of forty-four Swiss francs (44.- CHF) each.

**Art. 7.**

7.1 Without prejudice of article 7.3 to 7.5 of the Articles, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14.7 of these Articles.

7.2 New shares created shall be offered to existing shareholders pro rata to their respective shareholdings in the Company unless otherwise resolved by a general meeting of shareholders, subject to compliance with the listings requirements of the Johannesburg Stock Exchange Limited.

7.3 The board of managers or, as the case may be, the sole manager, is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised share capital, in whole or in part from time to time, within a period expiring on 3 September 2015, subject to extension to be decided by the decision of the single shareholder or by an ordinary decision of the shareholders' meeting adopted in the manner prescribed for decisions in Article 14.7 of these Articles.

7.4 The board of managers or, as the case may be, the sole manager, is hereby authorised to determine the conditions attached to any subscription/increase,

provided however that (i) such increase is made in accordance with the listings requirements of the Johannesburg Stock Exchange Limited and (ii) the existing shareholders shall have a pro rata preferential subscription right to subscribe shares unless:

(i) the shareholders have renounced to this preferential subscription right;

OR

(ii) the new shares are issued in view of the acquisition by the Company of assets or issued in exchange for cash.

7.5 Each time the board of managers or, as the case may be, the sole manager shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action. The board of managers or, as the case may be, the sole manager shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

7.6 All shares of the Company shall be in registered form (parts sociales nominatives) and the Company shall not have the power to issue shares or share warrants to bearer.

**Art. 8.** Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.**

10.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholder representing at least three quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for the transfer of shares among the shareholders.

10.3 Subject to the restrictions set forth in article 10.2 above, any shareholder may transfer all or any of his shares by instrument in writing in the following form or in any usual or common form or any other form which the managers shall approve. The same shall be signed by or on behalf of the transferor and, also, by or on behalf of the transferee:

"I, ..... of ..... in consideration of the sum of ..... paid to me by .....of ..... (hereinafter called "the said transferee") hereby transfer to the said transferee ..... shares in the undertaking called Matterhorn Vich S.à r.l., so that the said transferee shall hold the same subject to the same terms as I held the same at the time of the execution of this transfer. And I, the said transferee hereby agree to take the said share (s) subject to the conditions aforesaid.

Made and signed the ..... day of .....20....

Witness to the signature of.....".

10.4 Every instrument of transfer shall be left at the registered office of the Company and or such other evidence as the Company may require to prove the title of the transferor or his rights to transfer the shares.

10.5 The requirements of article 189 and article 190 of the Law will apply.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.**

12.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

12.2 A manager of the Company may be or become a manager or other officer of, or otherwise interested in, any Company promoted by the Company or in which the Company may be interested as shareholder or otherwise, and no such manager shall be accountable to the Company for any remuneration or other benefits received by him as a manager or officer of, or from his interest in, such other company unless the Company otherwise directs provided however that the manager's appointment and remuneration in such other office must be determined by a disinterested quorum.

12.3 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

12.4 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.5 The managers may exercise all the powers of the Company indicated in the corporate object of the Company set forth in article 2 of the Articles.

12.6 The managers shall be entitled to such remuneration as the general meeting may by ordinary resolution determine and unless the resolution provides otherwise, the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.

12.7 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

12.8 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

12.9 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.10 The managers may elect a chairman and vice chairman for the meetings of the board of managers and may determine the period of time for which each one of them shall hold such office. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers, and the vice chairman if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers if the chairman is absent. If no chairman or vice chairman is elected or if at any meeting of the board of managers neither the chairman nor the vice chairman is present within ten minutes after the time appointed for holding the meeting then the managers by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, appoint amongst them a chairman pro tempore, that will act as chairman and preside the meeting.

12.11 The managers may meet together for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In case of an equality of votes the chairman shall have a second or casting vote unless only two managers are present, in which event the chairman shall not be permitted to have a casting vote. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

12.12 A manager may at any time summon a meeting of the board of managers by providing written notice of any meeting of the board of managers to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail in advance of the meeting. It will not be necessary to give notice of a meeting of the board of managers to any manager for the time being absent from the Company's place of incorporation.

12.13 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.14 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg

12.15 A candidate is eligible for election as manager by the general meeting of the shareholders only provided that:

(iii) the candidate is a manager whose mandate has ended; or

(iv) this candidate has been recommended for election by a majority of the managers in office; or

(v) less than three and not more than twenty one days before the date for the general meeting, a notice signed by a shareholder duly qualified to attend and vote at the meeting specifying his intent to propose such candidate for election as well as a notice in writing signed by the candidate specifying his willingness to be elected have both been received by the Company at its registered seat.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### **Art. 14.**

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

14.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Notice of every general meeting shall be given in any manner to every shareholder being a shareholder of the Company.

14.3 If the Company has several shareholder, a general meeting of the shareholder can validly deliberate only if a quorum of two shareholders is present or represented.

14.4 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

14.5 The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.6 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.7 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.**

17.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of and may declare dividends provided that such dividends do not exceed the amount recommended by the board of managers, or as the case may be, the sole manager, for distribution.

17.3 A dividend not claimed for a period exceeding twelve years from the day it was declared, shall be subject, at any time after the expiration of this time limit, to forfeiture pursuant to a decision of the managers. The Company shall hold monies other than dividends due to shareholders in trust indefinitely until lawfully claimed by the shareholders.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or other, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

#### *Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze septembre,

par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Matterhorn Properties Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B109894 (l'Associé Unique);

ici représenté par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 3 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 44 CHF (quarante-quatre francs suisses) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société Matterhorn Vich S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109897 (la Société). La Société fut constituée le 5 août 2005 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1412 du 19 décembre 2005, p.67742. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation; et
2. refonte des statuts de la Société dans leur intégralité. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les statuts (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, quelle que soit la forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds à la création, la gestion, le développement et l'élimination d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, l'acquisition, par voie de investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, faire mettre ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société peut acquérir, transférer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes dans quelque pays ou endroit. La Société peut également engager et exécuter toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et de la propriété de biens immobiliers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination:

Matterhorn Vich S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transféré dans la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux mille francs suisses (22.000.- CHF), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-quatre francs suisses (44.- CHF) chacune, toutes entièrement libérées.

6.2 Le capital social autorisé est fixé à cent dix mille francs suisses (110.000.- CHF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-quatre francs suisses (44.- CHF) chacune.

**Art. 7.**

7.1 Nonobstant les termes des articles 7.3 to 7.5 des Statuts, le capital peut être modifié à tout instant par décision de l'associé unique ou par décision d'une assemblée des associés, en accord avec les termes de l'article 14.7 des présents Statuts.

7.2 Les nouvelles parts sociales créées doivent être offertes aux associés existants au prorata de leurs participations respectives dans la Société, sauf si l'assemblée générale des associés en décide autrement et à condition que telle émission soit conforme aux exigences d'inscriptions de la Bourse de Johannesburg.

7.3 Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, est autorisé à augmenter le capital social actuel jusqu'au montant autorisé en une ou plusieurs fois, durant une période qui expirera le 8 septembre 2015, sujet à une extension devant être décidée par l'associé unique ou par une assemblée des associés adoptée selon les termes de l'Article 14.7 des présents Statuts.

7.4 Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, est ici autorisé à déterminer les conditions de chaque souscription relative à l'augmentation de capital, étant entendu cependant que (i) telle augmentation de capital soit conforme aux exigences d'inscriptions de la Bourse de Johannesburg et (ii) les associés existants auront un droit de souscription préférentielle calculé au pro rata des parts sociales déjà détenues sauf si:

(vi) les associés ont renoncé à leur droit de souscription préférentielle;

OU

(vii) les nouvelles parts sociales sont créées dans le but de faire acquérir par la société des biens ou créées en échange d'espèces.

7.5 Chaque fois que le conseil de gérance, ou le cas échéant, le gérant unique agira pour rendre effective une augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action. Le conseil de gérance, ou, le cas échéant le gérant unique nommera ou autorisera toute personne à entreprendre ce qui sera nécessaire pour les besoin d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications en ce compris l'enregistrement de cette hausse et les modifications qui s'en suivront devant un notaire.

7.6 Toutes les parts sociales de la Société seront des parts sociales nominatives et la Société n'aura pas le pouvoir d'émettre des parts sociales aux porteurs ou des warrants pour parts sociales aux porteurs.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.**

10.1 En cas d'un associé unique, les parts de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

10.2 En cas de pluralité des associés, le transfert de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est pas nécessaire en cas de transfert entre associés

10.3 Sujet aux restrictions de l'article 10.2 ci-dessus, tout associé peut céder tout ou partie de ses parts sociales par un acte écrit sous la forme suivante ou dans toute forme usuelle ou habituelle ou toute autre forme à laquelle les gérants auront donné leur accord. L'instrument de transfert devra être signé par ou au nom du cédant ainsi que par ou au nom du cessionnaire:

«Je, ....., de ..... en contrepartie de la somme de ..... qui m'a été payée par ..... de ..... (ci-après dénommé "le Cessionnaire"), transfère par les présentes au Cessionnaire .....parts sociales dans la société appelée Matterhorn Vich S.à r.l., de sorte que le Cessionnaire sera détenteur des mêmes parts sociales et tenu aux mêmes conditions de détention des parts sociales que moi au moment l'exécution de ce transfert. Et moi, le Cessionnaire, donne mon accord pour acquérir ces parts sociales sous réserve des conditions précitées.

Fait et signé le ..... .. Jour de ..... 20..

Témoin de la signature de ....."

10.4 Tout acte de transfert doit être déposé au siège social de la Société et / ou toute autre preuve que la Société peut exiger pour prouver le titre du cédant ou de son droit de transférer les parts sociales.

10.5 Les dispositions de l'article 189 et 190 de la Loi devront être respectées.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de suspension des droits civils, insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 12.**

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être associés. Les gérants peuvent être révoqué ad nutum.

12.2 Un gérant de la Société peut être ou devenir un gérant, un dirigeant ou détenir des participations dans toute société dans laquelle la Société participe à titre d'associé ou autrement, et aucun gérant ne sera responsable envers la Société pour toute rémunération ou autres avantages reçus par lui en tant que gérant ou dirigeant, ou à titre de participations dans cette autre société à moins que la Société n'en décide autrement à condition toutefois que la nomination en tant que gérant de cette autre société et sa rémunération soit déterminée par décision de la majorité de gérants désintéressés de la Société.

12.3 Dans les rapports avec les tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 sont respectés.

12.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.5 Les gérants peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société tels que décrits dans l'objet social de la Société à l'article 2 des Statuts.

12.6 Les gérants ont droit à une rémunération telle que l'assemblée générale peut décider par résolution ordinaire et si la résolution n'en dispose autrement, la rémunération est réputée acquise au jour le jour.

12.7 La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du conseil de gérance.

12.8 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

12.9 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12.10 Les gérants peuvent élire un président et vice-président pour les réunions et peut déterminer la période de temps pendant lequel chacun d'eux doit exercer ses fonctions. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné et le vice-président, si un vice-président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance lorsque le président sera absent. Si aucun président ou vice-président n'est élu ou si à une réunion des gérants ni le président ni le vice-président sont présents dans dix minutes après l'heure fixée pour la tenue de la réunion, les gérants peuvent par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés au conseil de gérance nommer un des leurs président pro tempore qui agira comme président et présidera la réunion.

12.11 Les gérants peuvent se réunir pour gérer les affaires de la Société, et peuvent ajourner et programmer les réunions du conseil de gérance comme ils le jugent utile. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante sauf si le quorum de gérants est de deux, auquel cas le président ne disposera pas d'une voix prépondérante. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

12.12 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

12.13 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

12.14 Un candidat est éligible pour être élu gérant par l'assemblée générale des associés à condition que:

(viii) Le candidat soit un gérant dont le mandate a expiré; ou

(ix) Ce candidat a été recommandé pour être élu par une majorité de gérants en place; ou

(x) Moins de trois et pas plus de vingt-et-un jours avant la date de l'assemblée générale, une notice, signée par l'associé dûment qualifié pour assister et voter lors de l'assemblée et indiquant son intention de proposer un tel candidat pour

être élu gérant ainsi qu'une notice écrite signée par le candidat et indiquant sa volonté d'être élu aient été reçues par la Société à son siège social.

**Art. 13.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de sa / leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui / eux au nom de la Société.

**Art. 14.**

14.1 Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

14.2 D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans une convocation. Une convocation à chaque assemblée générale doit être envoyée à chaque associé de la Société.

14.3 Si la Société a plusieurs associés, une assemblée générale peut valablement délibérer seulement si il y a un quorum de deux associés présents ou représentés.

14.4 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

14.5 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.6 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 Décembre.

**Art. 16.** Chaque année, en référence à la fin de l'année de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs de la Société et le passif.

Chaque associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.**

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'assemblée générale déterminera comment le reliquat des profits annuels devra être réparti et peut déclarer des dividendes, mais le montant des dividendes déclarés ne peut excéder le montant recommandé à l'assemblée pour distribution par les gérants, ou, le cas échéant, le gérant unique.

17.3 Le droit au paiement d'un dividende resté non réclamé pendant une période de douze ans à compter du jour où il a été déclaré peut être prescrit sur décision du conseil de gérance. La Société détient des fonds autres que les dividendes payables aux associés en fiducie indéfiniment jusqu'à ce que légalement réclamé par les associés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou d'autres, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Il est fait référence aux dispositions de la loi pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est prévue dans ces articles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-LAFLALO, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40256. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131403/477.

(100149996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010130657/12.

(100149389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**OES Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.306.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared

Me Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of OES Holdings Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (the "RCS") under number B 143159, being the sole shareholder of OES Europe S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the RCS under number B 147306, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, on 9<sup>th</sup> July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1560 on 13<sup>th</sup> August 2009. The articles of the Company have been amended by deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, on 29<sup>th</sup> June 2010, published in the Mémorial C number 1659 on 14<sup>th</sup> August 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all four thousand (4,000) shares in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the Company's issued share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by four thousand (4,000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each so as to bring the share capital from currently one hundred thousand euro (EUR 100,000) to two hundred thousand euro (EUR 200,000).

2. Subscription by the sole shareholder of the Company of the new four thousand (4,000) shares for a total subscription price of one hundred thousand euro (EUR 100,000) and payment thereof in cash.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation as a result of the adoption of agenda item 1.

4. Amendment of the articles of association of the Company by insertion of a new article 16 which shall read as follows: "The operations of the Company shall be supervised by an independent auditor which shall be appointed in the manner provided for in the law of 5<sup>th</sup> April 1993 on the financial sector (as amended)"; and consequential renumbering of articles 16 and 17 of the articles of association of the Company.

Consequently the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by four thousand (4,000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each so as to bring the share capital from currently one hundred thousand euro (EUR 100,000) to two hundred thousand euro (EUR 200,000).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to subscribe to all four thousand (4,000) new shares for a total subscription price of one hundred thousand euro (EUR 100,000) and to pay them up entirely in cash.

Proof of payment of one hundred thousand euro (EUR 100,000) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000) divided into eight thousand (8,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.”

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to amend the articles of association of the Company by insertion of a new article 16 in the form set out in agenda item 4 and to consequentially renumber articles 16 and 17 of the articles of association of the Company.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.300.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu

Me Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg en qualité de fondé de pouvoir de OES Holdings Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 143159, étant l'associé unique de OES Europe S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 147306, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1560 du 13 août 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1659 le 14 août 2010.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quatre mille (4.000) parts sociales émises à ce jour par la Société, de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune afin de porter le capital social actuel de cent mille euros (100.000 EUR) à deux cent mille euros (200.000 EUR).

2. Souscription par l'associé unique de la Société des quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de cent mille euros (100.000 EUR) et paiement en espèces de ce dernier.

3. Modification de l'article 5 des statuts en conséquence de l'adoption du point 1 à l'ordre du jour.

4. Modification des statuts de la Société par insertion d'un nouvel article 16 qui se lira comme suit: «Les opérations de la Société seront supervisées par un auditeur indépendant qui sera nommé selon la procédure décrite dans la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée»; renumérotation conséquente des articles 16 et 17 des statuts de la Société.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune afin de porter le capital social actuel de cent mille Euros (100.000 EUR) à deux cent mille euros (200.000 EUR).

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de souscrire toutes les quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de cent mille euros (100.000 EUR) et de les payer intégralement en espèces.

La preuve du paiement des cent mille euros (100.000 EUR) a été donnée au notaire soussigné, qui l'établit expressément.

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société qui se lit comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000) divisé en huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune».

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier les statuts de la Société par insertion d'un nouvel article 16 dans la forme décrite au point 4 de l'ordre du jour et en conséquence de renuméroter les articles 16 et 17 des statuts de la Société.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à 1.300.- euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.Winandy, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010130659/120.

(100149026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**RDC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.537.991,00.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.885.

In the year two thousand and ten, on the third day of September, at 3.30 p.m.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Companies, Inc., a corporation incorporated under the laws of Delaware and having its principal place of business at 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, United States of America (the "Contributor"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of RDC International S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman Islands by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 30 dated 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henry Hellinckx, prenamed, on 23 February 2010, published in the Memorial C number 787 dated 16 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 26 August 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 133,736 (one hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-six United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars) to USD 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) by the issuance of 133,736 (one hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-six) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,203,616 (one million two hundred three thousand six hundred sixteen United States Dollars), of which USD 13,373.60 (thirteen thousand three hundred seventy-three United States Dollars and sixty United States Dollar Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Rowan Companies, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 133,736 (one hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-six United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars) to USD 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirtyseven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) by the issuance of 133,736 (one hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-six) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 1,203,616 (one million two hundred three thousand six hundred sixteen United States Dollars) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 13,373.60 (thirteen thousand three hundred seventy-three United States Dollars and sixty United States Dollar Cents) shall be allocated to the legal reserve.

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind of 9,045,621 (nine million forty-five thousand six hundred twenty-one) shares with a total fair value of USD 1,337,352 (one million three hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-two United States Dollars) in Skeie Drilling and Production ASA, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norway (the "Contribution").

#### *Third resolution:*

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

*Intervention - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 1,337,352 (one million three hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-two United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 3 September 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;
- d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 3 September 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninety-one) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars), represented by 31,537,991 (thirtyone million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninetyone) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

(...)”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in the city of Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de septembre à 15 heures 30.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Companies, Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son établissement principal sis 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, Etats Unis d'Amérique (l'«Apporteur»),

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de RDC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous le droit des îles Cayman, suivant un acte du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 30 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 787 du 16 avril 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant, le 26 août 2010, en cours de publication au Mémorial C.

II. Que les 31.404.255 (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 133.736 USD (cent trente-trois mille sept cent trente-six Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains) à un montant de 31.537.991 USD (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingtonze Dollars américains) par l'émission de 133.736 (cent trente-trois mille sept cent trente-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 1.203.616 USD (un million deux cent trois mille six cent seize Dollars américains), duquel un montant de 13.373,60 USD (treize mille trois cent soixante-treize Dollars américains et soixante Cents) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Rowan Companies, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 133.736 USD (cent trente-trois mille sept cent trente-six Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains) à un montant de 31.537.991 USD (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars américains) par l'émission de 133.736 (cent trente-trois mille sept cent trente-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (l'«Augmentation de Capital»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 1.203.616USD (un million deux

cent trois mille six cent seize Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 13.373,60 USD (treize mille trois cent soixante-treize Dollars américains et soixante Cents) sera alloué à la réserve légale.

L'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission sont entièrement payés par voie d'un apport en nature consistant en 9.045.621 (neuf millions quarante-cinq mille six cent vingt-et-une) parts sociales d'une valeur totale de 1.337.352 USD (un million trois cent trente-sept mille trois cent cinquante-deux Dollars américains) dans Skeie Drilling and Production ASA, une société constituée selon les lois Norvégiennes, ayant son siège social à Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norvège (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par l'Apport.

*Intervention - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission par voie de l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 1.337.352 USD (un million trois cent trente-sept mille trois cent cinquante-deux Dollars américains) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 3 septembre 2010, qui sera annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Jean-François Findling, demeurant 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 3 septembre 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, ainsi que la valeur de l'Augmentation de Capital, et confirment la validité de son paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient 31.537.991 (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 31.537.991 USD (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars américains), représenté par 31.537.991 (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

(...))»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé dans la ville d'Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010130692/246.

(100149249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**OES Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.306.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010130660/10.

(100149283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**OIRP Investment 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.629.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010130661/12.

(100149380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**OIRP Investment 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.628.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010130662/12.

(100149381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Comodot, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 131.365.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 28 septembre 2010:*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 28 septembre 2010 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Alain Devresse de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 22 août 2010;

2. élire en tant que gérant de la Société, avec effet au 22 août 2010, Monsieur Marcel Borysiak, né le 2 juin 1949 à Morhange, et résidant au 5 rue Baron Henrion, F-57070 Metz, France, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société qui devra se tenir pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010131567/20.

(100149484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**OIRP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.019.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Avocat*

Référence de publication: 2010130663/12.

(100149382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**OIRP Investment 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.193.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Avocat*

Référence de publication: 2010130664/12.

(100149383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**OIRP Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 158.970,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.626.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010130665/12.

(100149384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Prudential (Luxembourg One) & Prudential (Luxembourg Two) société en nom collectif, Société en nom collectif.**

**Capital social: AUD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.356.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé des associés du 15 septembre 2010 que:

- La société est mise en liquidation volontaire et dissoute avec effet immédiat,
- La clôture de la liquidation a été prononcée
- Les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130677/18.

(100149565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**OIRP Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010130666/12.

(100149385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**One Commodities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.254.

*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 août 2010*

Il résulte de L'AGE du 9 août 2010 la résolution suivante:

Les associés décident de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L 1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Signature.

Référence de publication: 2010130668/12.

(100149308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Orion Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010130669/12.

(100149387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.741.

Il résulte de la résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 1<sup>er</sup> juillet 2010 que:

- Monsieur Carlos Augusto OLIVEIRA GAMBOA, Administrateur de sociétés, né le 11.10.1972 à Rio de Janeiro, Brésil, avec adresse professionnelle à Av. Alvares Cabral, 61, 6<sup>o</sup> andar, P- 1250-017 Lisbonne, Portugal, a été nommé à la fonction d'Administrateur.

- Monsieur Firmin ANTONIO, Entrepreneur, né le 27.03.1946 à Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle à Rua Desembargador Vicente Penteado, 90, São Paulo, SP-01440-030, Brésil a été nommé à la fonction d'Administrateur, avec effet immédiat

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a, par conséquent, été augmenté de 5 à 7.

Leurs mandat viendra à échéance, en même temps que celui des autres administrateurs, à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130705/18.

(100149498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**P.F. Nursing Homes BW, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.934.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010130671/11.

(100149358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**P.F. Nursing Homes Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.931.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010130672/11.

(100149359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Pasha International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.742.

STATUTS

L'an deux mil dix, le 17 septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Pascale Antkowiak Ringwald, administrateur de société, née à Bayonne, le 14 mars 1967, demeurant à 79, rue Jouffroy d'Abbans, Paris (France),

ici représentée par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, le développement, l'extension et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ainsi que la détention de marques de fabrique ou de commerce, de brevets, de dessins ou modèles, de noms de domaine.

La société pourra également prendre des participations, des intérêts et des parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra faire toutes prestations de services administratives et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «Pasha International», une société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux TROIS MILLE (3.000) parts sociales et a déclaré les avoir libérées par apport en nature de 1.440 actions, représentant 50% des actions de la société VENICE INTERNATIONALE S.A., une société de droit Luxembourgeois, et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (RCS Luxembourg B 90.009).

Il résulte d'un certificat daté du 17 septembre 2010 et émis par le conseil d'administration de la société VENICE INTERNATIONALE S.A., que:

- Madame Pascale Antkowiak Ringwald est propriétaire de 1.440 actions de VENICE INTERNATIONALE S.A. soit 50% du capital social total,

- ces actions sont entièrement libérées,
  - Madame Pascale Antkowiak Ringwald est la seule ayant droit sur ces 1.440 actions et ayant les pouvoirs d'en disposer,
  - aucune desdites actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie,
  - il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs,
  - selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles,
  - toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature desdites actions de la société requises au Grand-Duché de Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature,
  - en date du 17 septembre 2010, les 1.440 parts sociales à apporter ont une valeur de 3.000.000 Euros, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire du 10 août 2010, ci-annexé.
- La différence éventuelle entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission. Ce certificat, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (3.400,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Madame Pascale Antkowiak Ringwald, administrateur de société, née à Bayonne le 14 mars 1967, demeurant à 79, rue Jouffroy d'Abbans, Paris (France);
- Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, né à Haine-Saint-Paul (Belgique) le 22 novembre 1973, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Société sera engagée par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLLETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41341. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130674/156.

(100149531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

#### **Cregstar Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2010130676/14.

(100149300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 137.818.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 9 septembre 2010*

1. Madame Alexandra DIMITRIJEVIC a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 23 août 2010.
2. Monsieur Enrico Baldan, né à Dolo (Italie), le 4 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1221 Luxembourg, 57, rue de Beggen, a été nommé comme gérant B, avec effet au 23 août 2010., pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

PG Airport Prague S.à r.l.

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010130680/14.

(100149322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Voet & Co. Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 78.511.

—  
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130682/10.

(100149168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**P2H, Premium to Home, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 74.321.

—  
EXTRAIT

En date du 18 juin 2010, Monsieur Michel Serre, demeurant au 28, rue Jeanne d'Arc F- 91700 Sainte Geneviève des Bois, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010130683/14.

(100149548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**51BIZ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Hemeleers & Partners S. à r.l.).**

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Maison 15.  
R.C.S. Luxembourg B 111.451.

—  
L'an deux mille dix, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société "JOTEL ENTERPRISES LIMITED", ayant son siège social à Nicosie (Chypre), Florinis, 7, Greg Tower, 6<sup>th</sup> Floor, P.C. 1065, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 191231,

détentrice de cinq cents (500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> septembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "HEMELEERS & PARTNERS, S. à r.l." (numéro d'identité 2005 24 30 470), avec siège social à L-7433 Grevenknapp, Maison 15, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.451, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 250 du 3 février 2006, a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de "HEMELEERS & PARTNERS, S. à r.l." en "51BIZ Luxembourg S.à r.l. ".

Suite à ce changement de dénomination, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de "51BIZ Luxembourg S.à r.l. ".

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANTAVICCA, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3236. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010132320/40.

(100149670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Protea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.092.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PROTEA

FUND, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80092 et constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 22 février 2001, numéro 138. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 296 du 4 avril 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur George-Marios PRANTZOS, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hugues de MONTHEBERT, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Aurélie FREY, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du publiés:

a) au Mémorial, Recueil Spécial C,

numéro 1289 du 22 juin 2010

numéro 1379 du 6 juillet 2010

b) au «d'Wort»

du 22 juin 2010

du 6 juillet 2010

c) au «Quotidien»  
du 22 juin 2010  
du 6 juillet 2010

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Modification du premier paragraphe de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de mars à onze heures, étant entendu que si un tel jour était un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, cette date serait reportée au jour ouvrable suivant le jour férié.(....)»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 3.167.158,4579 actions en circulation, 1.909.749,0434 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire,

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 10 juin 2010 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution:*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de mars à onze heures, étant entendu que si un tel jour était un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, cette date serait reportée au jour ouvrable suivant le jour férié. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.-M. PRANTZOS, H. DE MONTHEBERT, A. FREY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33525. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Référence de publication: 2010130685/66.

(100149443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.351.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 9 septembre 2010*

En date du 9 septembre 2010, l'Associé Unique de Paradigm Geophysical (Luxembourg) SARL ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Luxembourg Corporation Company SA en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 septembre 2010;

- De révoquer TCG Gestion SA en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 septembre 2010;

- De nommer Monsieur Arnaud Jean François Laurent, né le 28 novembre 1977 à Remiremont, France, résidant professionnellement à 5 South Road, Horsell, Woking, Surrey GU21 4JU, Royaume-Uni, comme gérant de la société avec effet au 9 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle;

- De nommer Monsieur Jonathan Lewis Keller, né le 9 août, 1951 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Shenkar St. 9, Herzliya, 46120, Israël, comme gérant de la société avec effet au 9 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010131675/22.

(100149130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Profoot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.270.

---

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130684/10.

(100149546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Goodhart Partners Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 118.968.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010130686/10.

(100149282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Renewable Energy Services S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.719.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010130687/13.

(100149225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Renewable Energy Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.719.

---

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 septembre 2010*

Mme Mireille Herbrand., dont l'adresse professionnelle est 17 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été renommée comme commissaire de la Société, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 Septembre 2010.

RENEWABLE ENERGY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130688/14.

(100149226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Intelsat Global S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 149.927.

---

**EXTRAIT**

Suite à la fin du mandat de M. John Joyce, le conseil d'administration de la Société a coopté M. David Roux, Private Equity Executive, né le 19 novembre 1956 dans le Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis d'Amérique), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 6 mai 2010 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Le mandat d'administrateur de M. James Rubin au sein de la Société a pris fin avec effet au 4 août 2010. Suite à cela, le conseil d'administration de la Société a coopté M. Denis Villafranca, Private Equity Executive, né le 16 juin 1972 à Auch (France), résidant au 54, avenue Marceau, 75008 Paris (France), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 4 août 2010 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Raymond Svider
- Egon Durban
- David McGlade
- Justin Bateman
- David Roux
- Denis Villafranca

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010131621/27.

(100149170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.352.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 118.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Avocat*

Référence de publication: 2010130693/12.

(100149390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**RE Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 95.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130694/10.

(100149089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**RE Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 95.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130695/10.

(100149090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Restaurant Fleur de Jasmin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 17, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010130697/10.

(100149479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**SWAN Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010130735/12.

(100149391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**REA Group European Production Center, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.539.

*Resolutions taken by the Board of Directors as of 24<sup>th</sup> September 2010*

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of September, at 2.30 p.m., the board of directors of the company REA Group European Production Center met at the registered office and took the following resolutions:

1) The directors decide to accept the resignation of Mr Georg CHMIEL, residing at 40, Moonlight Road, Kangaroo Ground, AUS 3097 VIC (Australia) as of 12<sup>th</sup> September 2010.

2) The directors decide to co-opt as new director of the company:

Mr Sundeep MAHESHWARI, residing in 2/1245 Burke Road, AUS 3101 Kew (Australia).

The mandate of the new director will be effective until the next ordinary general meeting to be held in 2013, which will approve the annual accounts ended on 30.06.2013.

**Follows the French version:/Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

*Décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 24 septembre 2010*

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre, à 14.30 heures, le conseil d'administration de la société REA Group European Production Center, s'est réuni, au siège social et a pris les décisions suivantes:

1) La démission, avec effet au 12 septembre 2010, de l'administrateur Monsieur Georg CHMIEL, demeurant 40, Moonlight Road, Kangaroo Ground, AUS 3097 VIC (Australie), est acceptée.

2) Monsieur Sundeep MAHESHWARI, demeurant 2/1245 Burke Road, AUS 3101 Kew (Australie), est coopté administrateur de la société. Il reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013 et qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2013.

Signé à Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010130696/26.

(100149454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Restaurant Propice s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf, 6, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 98.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010130698/10.

(100149480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Solideal Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 24.961.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 août 2010*

- La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur AHCÈNE BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, démissionnaire. Le mandat de Monsieur AHCÈNE BOULHAIS viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Le 20 août 2010.

Certifié sincère et conforme

SOLIDEAL HOLDING S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

*Director / Director and Chairman of the Board of Directors*

Référence de publication: 2010130729/18.

(100149063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.537.991,00.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.887.

In the year two thousand and ten, on the third day of September, at 3.45 p.m.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RDC International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Contributor"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of RDC Drilling International S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman Islands by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 31 of 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 23 February 2010, published in the Memorial C number 748 of 9 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.887 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 26 August 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 133,736 (one hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-six United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars) to USD 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) by the issuance of 133,736 (one hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-six) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,203,616 (one million two hundred three thousand six hundred sixteen United States Dollars), of which USD 13,373.60 (thirteen thousand three hundred seventy-three United States Dollars and sixty United States Dollar Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by RDC International S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 133,736 (one hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-six United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars) to USD 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirtyseven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) by the issuance of 133,736 (one hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-six) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 1,203,616 (one million two hundred three thousand six hundred sixteen United States Dollars) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 13,373.60 (thirteen thousand three hundred seventy-three United States Dollars and sixty United States Dollar Cents) shall be allocated to the legal reserve.

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind of 9,045,621 (nine million forty-five thousand six hundred twenty-one) shares with a total fair value of USD 1,337,352 (one million three hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-two United States Dollars) in Skeie Drilling and Production ASA, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norway (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

*Intervention - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 1,337,352 (one million three hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-two United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement

of contribution value dated 3 September 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 3 September 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninety-one) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars), represented by 31,537,991 (thirtyone million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninetyone) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

(...)”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand three hundred euro (€2,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in the city of Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de septembre à 15 heures 45.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RDC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (l' «Apporteur»),

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de RDC Drilling International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous le droit des îles Cayman, suivant un acte notarié du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 31 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 748 du 9 avril 2010, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.887 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant, le 26 août 2010, en cours de publication au Mémorial C.

II. Que les 31.404.255 (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 133.736 USD (cent trente-trois mille sept cent trente-six Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains) à un montant de 31.537.991 USD (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingtonze Dollars américains) par l'émission de 133.736 (cent trente-trois mille sept cent trente-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 1.203.616 USD (un million deux cent trois mille six cent seize Dollars américains), duquel un montant de 13.373,60 USD (treize mille trois cent soixante-treize Dollars américains et soixante Cents) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par RDC International S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 133.736 USD (cent trente-trois mille sept cent trente-six Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains) à un montant de 31.537.991 USD (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars américains) par l'émission de 133.736 (cent trente-trois mille sept cent trente-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (l'«Augmentation de Capital»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 1.203.616 USD (un million deux cent trois mille six cent seize Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 13.373,60 USD (treize mille trois cent soixante-treize Dollars américains et soixante Cents) sera alloué à la réserve légale.

L'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission sont entièrement payés par voie d'un apport en nature consistant en 9.045.621 (neuf millions quarante-cinq mille six cent vingt-et-une) parts sociales d'une valeur totale de 1.337.352 USD (un million trois cent trente-sept mille trois cent cinquante-deux Dollars américains) dans Skeie Drilling and Production ASA, une société constituée selon les lois Norvégiennes, ayant son siège social à Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norvège (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par l'Apport.

*Intervention - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission par voie de l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 1.337.352 USD (un million trois cent trente-sept mille trois cent cinquante-deux Dollars américains) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 3 septembre 2010, qui sera annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Jean-François Findling, demeurant 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 3 septembre 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, ainsi que la valeur de l'Augmentation de Capital, et confirment la validité de son paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient 31.537.991 (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 31.537.991 USD (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars américains), représenté par 31.537.991 (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

(...))»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ deux mille trois cents euros (€ 2.300.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé dans la ville d'Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010130691/249.

(100149313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Retra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 6, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 12.449.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130699/10.

(100148982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Retra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 6, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 12.449.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130700/10.

(100149196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Retra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 6, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 12.449.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130701/10.

(100149374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Ryce, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard.

R.C.S. Luxembourg B 118.602.

---

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130707/10.

(100149417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Upifra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.235.

—  
*Extrait des résolutions prises par voie circulaire*

Les administrateurs adoptent la résolution suivante:

- le siège social de la Société est transféré du 13 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg vers le 23 avenue Monterey à L-2086 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Le 27 septembre 2010.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010130745/14.

(100149044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130708/10.

(100149180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Sloypport Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.863.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130712/10.

(100148970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Saloma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.425.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130718/10.

(100149511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Sigmatech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.217.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130722/9.

(100149419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Tebia Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.357.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 10 juin 2010:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour *TEBIA COMPANY S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010130738/15.

(100149413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.848.

—  
Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010.

M. Bertrand TARDY, dirigeant de sociétés, demeurant 123 A, chaussée de Charleroi, 3<sup>e</sup> étage, B-1060 Bruxelles, Administrateur et Administrateur-Délégué.

M. Vincent SALDUCCI, dirigeant de Sociétés, demeurant professionnellement 7-9, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Administrateur et Administrateur-Délégué.

E.B. TRANS S.A. 7-9, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Administrateur, représentée par Monsieur Biais Durand, Directeur Général, demeurant 1, place du 30 août 1944, F-51100 Reims.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010130727/17.

(100149401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**World-Wide Life Assurance S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.184.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°848 du 4 juin 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD-WIDE LIFE ASSURANCE S.A.

(EN LIQUIDATION VOLONTAIRE)

Signature

Référence de publication: 2010130754/14.

(100149197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---